



KPMG SA 71 avenue Antoine de
Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Association Ecole de Musique de Rouen

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022
Association Ecole de Musique de Rouen
19 Boulevard d'Orléans - 76100 ROUEN

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets indépendants
adhérents de KPMG International Limited,
une société de droit anglais ("private
company limited by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA 71 avenue Antoine de
Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

Association Ecole de Musique de Rouen

19 Boulevard d'Orléans - 76100 ROUEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

À l'assemblée générale de l'Ecole de Musique de Rouen,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ecole de Musique de Rouen relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des produits issus des concours publics et des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois-Guillaume, le 14 novembre 2022

KPMG S.A.

Thierry Champion

Associé



ETATS FINANCIERS 2022

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Association ECOLE DE MUSIQUE DE ROUEN

19 Boulevard d'Orléans
76100 ROUEN



Sommaire

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Faits caractéristiques</i>	12
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
<i>Autres informations</i>	20
2. Détail des comptes	23
Bilan détaillé	25
Compte de résultat détaillé	28
3. Autres informations	31
Liste simplifiée des immobilisations	33
Liste des acquisitions	41
Liste des sorties	42
Etat prévisionnel économ. sur 5 ans	43



Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association ECOLE DE MUSIQUE DE ROUEN relatifs à l'exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euros
Total bilan	224 802
Total des ressources	626 127
Résultat net comptable (Déficit)	-3 195

Fait à Mont Saint Aignan,

Franck DUCLOS
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 020	1 020		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	113 295	112 647	648	1 174
Autres immobilisations corporelles	8 613	8 613		642
Immobilisations financières				
Total I	122 928	122 279	648	1 816
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	1 300		1 300	1 300
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	220 182		220 182	220 926
Charges constatés d'avance	2 672		2 672	3 940
Total II	224 154		224 154	226 166
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	347 082	122 279	224 802	227 982
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/08/2022	au 31/08/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	35 664	-23 771
Excédent ou déficit de l'exercice	-3 195	59 435
Situation nette (sous-total)	32 469	35 664
Subventions d'investissement		19
Total I	32 469	35 683
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	118 393	110 418
Total III	118 393	110 418
DETTES		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 500	14 200
Dettes fiscales et sociales	28 320	30 168
Autres dettes	120	
Produits constatés d'avance	35 000	37 333
Total IV	73 940	81 881
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	224 802	227 982

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	73 940
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2022	Exercice N-1 31/08/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	109 007	103 510
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	517 120	514 923
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	5 395	5 558
Autres produits	333	5
Total I	631 855	623 996
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	49 745	56 004
Impôts, taxes et versements assimilés	17 870	17 530
Salaires et traitements	407 653	390 508
Charges sociales	150 935	89 159
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 458	2 951
Dotations aux provisions	7 975	9 143
Autres charges	265	4
Total II	635 902	565 299
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 047	58 697
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	834	483
Total III	834	483
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	834	483

Compte de résultat

	Exercice N 31/08/2022	Exercice N-1 31/08/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-3 213	59 180
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	19	255
Total V	19	255
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	19	255
Total des produits (I+III+V)	632 707	624 735
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	635 902	565 299
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 195	59 435

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	53 840	53 840
Total	53 840	53 840
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	53 840	53 840
Total	53 840	53 840

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ECOLE DE MUSIQUE DE ROUEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 224 802 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 195 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association a été créée en 1992 à Rouen.

Elle promeut l'enseignement de la musique, la danse et l'art dramatique ainsi que la promotion d'animations artistiques.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Au cours de l'exercice, l'association a poursuivi l'activité "Musique à l'Ecole".

Les dépenses correspondantes (70.297 euros) concernent uniquement des salaires et charges de personnel.

Ces frais sont couverts par une subvention de la Ville de Rouen à hauteur de 70.000 euros.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Impact de la crise sanitaire Covid-19

Durant l'exercice, la société n'a pas été concernée par les fermetures administratives.

Les restrictions liées à la lutte contre la pandémie n'ont pas eu de conséquence sur l'activité de la société.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 587		5 567	1 020
Immobilisations incorporelles	6 587		5 567	1 020
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 883	289	878	113 295
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 531		918	8 613
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	123 414	289	1 796	121 908
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	130 001	289	7 363	122 928

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 587		5 567	1 020
Immobilisations incorporelles	6 587		5 567	1 020
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 709	816	878	112 647
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 889	642	918	8 613
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	121 598	1 458	1 796	121 260
Total	128 184	1 458	7 363	122 279

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 972 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 300	1 300	
Charges constatées d'avance	2 672	2 672	
Total	3 972	3 972	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Org.soc.prod.à recevoir	1 300
CM - intérêts courus à recevoir	666
Total	1 966

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-23 771		59 435		35 664
Excédent ou déficit de l'exercice	59 435	-59 435		3 195	-3 195
Situation nette	35 664	-59 435	59 435	3 195	32 469
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	19			19	
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	35 683	-59 435	59 435	3 213	32 469

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	110 418	7 975			118 393
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	110 418	7 975			118 393
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 975			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

La provision pour risques et charges figurant au bilan correspond à une provision pour risques destinée à couvrir les indemnités de fin de carrière à devoir au personnel pour un montant de 118 393 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 73 940 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 500	10 500		
Dettes fiscales et sociales	28 320	28 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	120	120		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
Total	73 940	73 940		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	10 500
Personnel congés à payer	2 665
Org.soc. charges s/congés	1 212
Autr charg social à payer	2 059
Total	16 436

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 672		
Total	2 672		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	35 000		
Total	35 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 604 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée; le cas échéant, la quote part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice selon les modalités suivantes :

- La subvention de la Ville de Rouen allouée à l'École de Musique, à l'année civile.
- La subvention de la Ville de Rouen allouée au projet Musique à l'École, à l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août.
- La subvention versée par le Département, à l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Il n'a pas été constaté de fonds dédiés.

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat en fonction de leur durée d'amortissement des immobilisations concernées.

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			517 120			517 120
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			19			19
						517 139

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Indemnités CPAM	4 095	
Remboursement des formations	1 300	
TOTAL	5 395	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le montant des rémunérations et avantages en nature accordés au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

Rémunérations : 53.048 Euros

Avantages en nature : 0 Euros

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	118 493
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	118 493

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 118 493 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 118 493 Euros

Les modalités de calcul sont :

- Taux d'évolution des salaires : 1% pour les cadres , 2% pour les non cadres à temps plein et à temps partiel

- Taux de rotation du personnel : 17.5 % pour les non cadres et pas de rotation pour les cadres.

- Taux d'actualisation : 3 %

- Age de départ à la retraite : 63 ans

Départ à l'initiative du salarié

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Contributions volontaires

L'association a bénéficié de subventions en nature comptabilisées correspondant à la mise à disposition de locaux exclusifs et partagés, dont le montant est évalué à 53.840 euros suivant convention de mise à disposition signée avec la ville de Rouen en date du 4 août 2022

Autres informations

pour une durée de 3 ans.